Bulletin municipal 2015









Arquenay

Le mot du Maire,



Chers amis,

Quoique cette nouvelle année s'engage sous des auspices particulièrement tendus et difficiles, permettez-moi de vous offrir mes meilleurs voeux de santé et de bonheur à partager avec ceux qui vous sont chers.

La nouvelle équipe municipale, en place déjà depuis quelques mois, n'a d'autres objectifs que de poursuivre l'action engagée sur la commune depuis de nombreuses années, et n'a d'autre but que d'assurer un développement harmonieux de notre territoire, tant au niveau démographique, économique que culturel, permettant o chacun d'entre vous le partage de moments de vie agréables dans un regard confiant sur l'avenir.

Je voudrais ici faire état de toute ma reconnaissance et ma sympathie à ceux qui n'ont pas voulu prolonger leur engagement au sein du conseil municipal. J'ai une attention particulière pour Lucien CHERRUAULT, avec qui j'ai eu le grand plaisir de travailler pendant 37années, au terme desquelles, entre autres éléments, on a vu la population évoluer de 400 habitants à plus de 650 habitants aujourd'hui.

Cette année 2015 ne sera certainement pas celle des grands projets ; la salle polyvalente est terminée et opérationnelle et sa fréquentation satisfait pleinement ses utilisateurs. Nous sommes en droit d'espérer un bon développement culturel sur les années futures. Les associations locales, déjà particulièrement dynamiques, ont là un outil supplémentaire pour valoriser leurs idées au profit de notre communauté.

Je profite de cette occasion pour saluer et féliciter toutes les associations dans leurs initiatives avec tous mes remerciements à l'adresse de leurs membres au travers de leur engagement bénévole au profit de toute la population. Je ne vais pas être exhaustif et je m'en excuse, mais quelques manifestations retiennent mon attention :

- par l'intermédiaire du comité des fêtes, auquel s'associe le Club des Ainés, la marche gourmande attire des participants bien au delà de nos limites communales,

-la vitalité et les initiatives des membres de la bibliothèque satisfont tous les utilisateurs qui la fréquentent,

- l'association des anciens combattants réalise un concours de belote qui est le plus pratiqué de la région,
Que tous les bénévoles trouvent ici un encouragement chaleureux à leur engagement bénévole au bénéfice de nos concitoyens.

Dans l'attente d'une réforme territoriale qui va certainement changer nos habitudes, je pense actuellement à la modification des périmètres des cantons, notre préoccupation au niveau municipal va être de trouver un équilibre budgétaire dans un cadre particulièrement contraint, les dotations d'étant étant en forte diminution. Si notre souci au niveau local est de ne pas augmenter les impôts, comme nous le faisons depuis plus de 20 ans, la conséquence ne peut être que la diminution des investissements, ce que la plupart des communes font. Cela se traduit déjà par une forte baisse des commandes publiques avec des conséquences inquiétantes au niveau de l'emploi dans les entreprises de travaux publics, je rappelle au passage qu'environ 40 % des chantiers des entreprises de travaux publics sont le fait des collectivités locales.

Mon souci aujourd'hui, avec l'équipe municipale, est, malgré tout, de continuer à avancer, grâce, entre autre, à la valorisation de notre lotissement des Noyers, qui subit malheureusement, le fort ralentissement de la construction constaté depuis 2 ans (30% de construction en moins sur le territoire français sur l'année 2014). On espère un inversement de cette courbe, du fait de certains facteurs favorables.

Les TAP(temps d'activité périscolaires) ou depuis peu NAP (nouvelles activités périscolaires) mis en place à la rentrée scolaire sont un autre élément d'attractivité. Nous avons mis l'accent sur la professionnalisation de l'animation en recrutant des personnes qualifiées. La satisfaction des parents dans cette nouvelle organisation du temps scolaire, imposée par l'Etat, nous conforte dans le choix que nous avons fait.

Et même si aujourd'hui, des nuages très lourds, chargés d'inquiétudes tant sociales que sociétales, nous menacent, ils ne nous empêchent pas de développer la notion du "vivre ensemble" dans un esprit de confiance et de sérénité.

Gustave LANGLOIS

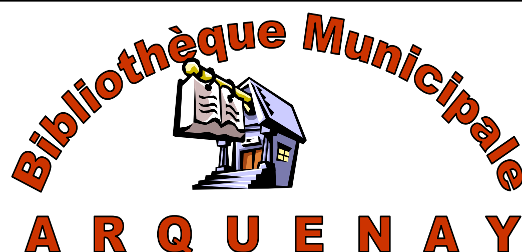
RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

MAIRIE D'ARQUENAY

☎ : 02.43.98.42.09 🖷 : 09.70.63.37.6
E-mail : mairie.arquenay@wanadoo.fr

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DU SECRETARIAT DE LA MAIRIE

Lundi de 9 h 15 à 12 h 30 - 14 h 15 à 17 h 30
Jeudi de 9 h 15 à 12 h 30 - 14 h 15 à 17 h 30
Vendredi de 9 h 15 à 12 h 00 -14 h 15 à 18 h 00



La bibliothèque municipale d'ARQUENAY, est située à coté de l'école, 11 Place de l'Eglise, est ouverte **pour tous** aux horaires suivants :
- Mercredi de 10 h30 à 12 h 30
- Samedi de 10 h à 12 h

N'hésitez pas à venir en famille ou entre amis découvrir ou redécouvrir notre bibliothèque. L'inscription est gratuite !!!!!!!

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES et TRI SELECTIF

En Agglomération:

- ✓ Ordures ménagères : ramassage en porte à porte **le MARDI Matin** ou dépôt dans les conteneurs semi-enterrés de la rue des Ajoncs.
- ✓ **Attention : Pour les conteneurs semi-enterrés, la contenance maximale des sacs doit être de 80 litres, sinon ils glissent pas dans les tambours !!**

Hors Agglomération:

- ✓ Ordures ménagères : conteneur semi-enterré à l'espace propreté. Celui-ci se trouve tout au bout de la rue des Ajoncs, a proximité des lagunes. La rue des Ajoncs est la dernière rue du lotissement de l'étang, face au plan d'eau, lorsque l'on se dirige vers Meslay par la grande route.
- ✓

L'espace propreté dispose de conteneurs de tri sélectif :

- **« Corps plats » et « Corps creux »** : Papier, journaux, publicités, emballages cartonnés, les Plastiques (bouteilles plastique, bidons de lessive et autres contenants plastiques), briques de lait, de jus de fruits, boites de conserve, …
- **Verres** (bouteilles de verre et bocaux de verre)

Tous les autres déchets doivent être impérativement transportés à la déchetterie la plus proche. Il est formellement interdit de les déposer à l'Espace Propreté. En cas d'infraction constatée à l'arrêté municipal, des contraventions prévues seront appliquées

DECHETTERIE DE MESLAY-DU-MAINE
Z.A. de la Chalopinière
Horaires d'ouverture au public
Lundi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00
Mercredi : 14h00 à 17h00
Samedi : 9h00 à 12h00 et 14h00 à 17h00

MINI DECHETTERIE DE BAZOUGERS
ZA du Clos du Macé
Horaires d'ouverture au public
Mercredi : 14 h 00 à 17 h 00
Samedi : 09 h 00 à 12 h 00

NB : Une réflexion visant à supprimer le ramassage en porte à porte est en cours.

PAYS DE MESLAY-GREZ
Proche de tout, proche de vous

Environnement.com

La lettre d'informations du service Environnement

Jeter moins et trier mieux

Avril 2014

Déchets ménagers et tri sélectif : de nouvelles habitudes à prendre

Diminuer le tonnage d'ordures ménagères et améliorer la qualité du tri de nos déchets ménagers sont des objectifs prioritaires pour la communauté de communes du Pays de Meslay-Grez. C'est avec le concours de chacun et la vigilance de tous que ces deux nouvelles actions auront la plus grande efficacité.

1 La mise en place de « tambours »

Ces tambours, installés sur les conteneurs destinés à recueillir les ordures ménagères, limiteront à 80 litres la taille des sacs d'ordures ménagères.







Ces aménagements ont pour fonction de limiter les erreurs de tri, comme la dépose de cartons, de petits encombrants ou de déchets verts, dans ces conteneurs semi-enterrés uniquement destinés aux ordures ménagères.

2 Un tri sélectif simplifié

Les évolutions techniques de notre prestataire (la société Séché Environnement) vont permettre de déposer dans un même conteneur identifié par un autocollant de couleur jaune :



Journaux, magazines


Canettes


Papiers


Bouteilles plastique, boîtes de conserve

La mise en place de la nouvelle signalétique, un autocollant jaune sur les conteneurs dédiés, annoncera le début de cette nouvelle façon de collecter.





Relais Services Publics
du Pays de Meslay-Grez

Un guichet unique d'information dédié au public,
consacré aux services,
avec un accueil personnalisé et des espaces d'information

Emploi / formation



- **Accueil emploi de proximité (AEP)**

Un espace d'information sur l'emploi, la formation, le droit du travail,…
Accès gratuit à internet et aux outils bureautiques
Aide à la rédaction de CV et lettre de motivation



- **Mission locale 53**

Insertion professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 25 ans sortis sur système scolaire
Entretien possible avec un conseiller
sur rendez-vous au 02.43.07.27.49
Les lundis, jeudis toute la journée et le mardi matin au pôle intercommunal
Le mardi matin à Grez en Bouère



- **Conseil en évolution professionnelle**

Service gratuit et confidentiel
Sur RDV, appel gratuit depuis un poste fixe au 02 40 20 28 00



Social / Service aux personnes



- La borne interactive de la **CAF**

Entretien possible avec un technicien conseil
Sur rendez-vous le jeudi et le vendredi de 9h00 à 11h30 et de 13h30 à 16h00
Accès direct aux services en ligne caf.fr
Aux heures d'ouverture du Relais Services Publics



- La borne interactive de la **CPAM**

Echange en direct avec un conseiller CPAM
Le jeudi de 9h30 à 11h30
Accès direct au site améli.fr et à ses services en ligne



- Relais d'information sur les services de la **CARSAT *–retraite-***

Aide à la préparation des dossiers



- **Conciliateur de justice**

Procédure de conciliation gratuite
Permanence sur rendez-vous le 3ème jeudi de chaque mois

- **CIDFF** NOUVEAU



Information et accompagnement juridique dans les domaines du droit civil (séparation, succession, tutelle…), droit social, droit du travail
Gratuit et confidentiel
Permanence sur rendez-vous le 3ème vendredi après-midi de chaque mois



- **La Maison Départementale de l'Autonomie (MDA)** NOUVEAU

Lieu d'accueil et d'information dédié aux personnes âgées, aux personnes handicapées, à leurs proches et aux professionnels.
Permanence sans rendez-vous le mercredi de 14h à 16h30 et le vendredi de 9h30 à 12h

- Le Relais d'Assistantes Maternelles **(RAM)**

Sur rendez-vous les après midis de 13h30 à 17h

- Service de Soin Infirmiers À Domicile **(SSIAD)**

Tourisme / Culture



- **Office de Tourisme du Pays de Meslay Grez**

Accueil personnalisé
Documentation touristique et culturelle à disposition

Environnement / Cadre de vie



- **ADIL** (Agence Départementale pour l'Information sur le Logement)

Permanence sans rendez-vous
Les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois de 9h à 11h30

NOUVEAU



- **Permanence habitat**

Conseils gratuits pour vous aider dans votre projet d'amélioration d'habitat (Travaux d'isolation, chauffage, menuiseries…).
Accompagnement sur les aides financières pour les projets de travaux
Tous les mercredis de 9h à 12h

NOUVEAU



- **Espace Info Energie**

Information et orientation sur les solutions techniques les plus adaptées à vos besoins
Les 2ème et 4ème mercredis de chaque mois de 9h à 12h

NOUVEAU



- **ERDF** vous accueille en VISIO

Déménagements, relevés de compteur, raccordement électrique…
Rencontre avec un technicien conseil
De 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 au Pôle Intercommunal (sauf le mardi matin)



- **Le GLEAM (médiation énergétique)**

Accompagnement pour obtenir des informations sur les factures, les contrats, les raccordements avec les différents fournisseurs d'électricité et de gaz.
Du mardi au vendredi de 9h à12h et de 14h à 17h

- **Service environnement** - *déchets ménagers*

Information sur le traitement des déchets, la collecte, la facturation, le tri sélectif

- **Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)**

Informations, conseils et renseignements pour les habitants non raccordés à un réseau d'assainissement collectif

- **Recensement** des logements à louer du Pays de Meslay-Grez

Jeunesse



- **Point Information Jeunesse (PIJ)**

Accueil des jeunes et jeunes adultes pour de l'information, des conseils sur de multiples sujets, de l'orientation aux logements en passant par les loisirs.

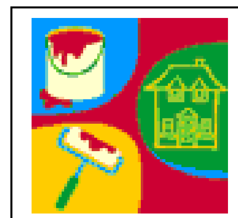
Espace multimédia

- 10 postes à disposition équipés de logiciels performants et récents
- Une connexion gratuite à internet
- Un accompagnement personnalisé
- Des ateliers d'initiation et de formation

Horaires d'ouverture :
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30



ARTISANS, COMMERCANTS, PRESTATAIRES DE SERVICE, DE LA COMMUNE



BALIDAS Bernard
Peintre/Décorateur
25 Rue de la Gare
02.43.98.44.76

BARRIER Cécile
Import/Export
La Haute Mitraie
02.43.01.46.36

BRUNEAU Eric
Travaux Agricoles
L'Eclèche
02.43.98.49.13.

C.M.U.P.53
Mécanique – Usinage de précision
Z.A. des Landes
02.43.64.20.36

DAVID Yannick
Négoce en matériel agricole
La Malvandière
02.43.98.64.69

DEUIL Thierry
Maréchal Ferrant
5 Rue de l'Etang
02.43.64.20.75

EURL LA FROMAGERIE
Fabrication et vente de fromages
Livet
06.81.70.24.80

GAHERY Stéphane
Transports
La Romeraie
02.43.37.60.49

GUESNERIE Xavier
Electricien plaquiste
6 Chemin du Cerisier
02.43.98.65.45

HOUDAYER Mickaël
Peinture - Décoration
La Chasselouvière
02.43.64.23.96.



GAEC DES GENETS
Maraîcher de légumes biologiques
Les Genêts
02.43.64.25.86

MOREAU Sandrine
Café Tabac Epicerie Journaux
5 Rue des Noyers
02.43.90.40.97

RICHARD Jean-Yves
Multiservices
Beauvais
02.43.37.93.53

S.A.R.L. LAUZIER
Travaux Publics
La Petite Troquerie
02.43.64.22.68

S.A.R.L. PORTIER SALMON
Foie gras et Plats cuisinés
Le Verger
02.43.98.75.07

S.A.R.L. ROUEIL
Lubrifiants
Montbrault
02.43.98.42.07

S.E.M.G. VEILLE
Maçonnerie
13 Rue des Noyers
02.43.98.42.13



BRUITS DE VOISINAGE

Extrait de l'arrêté préfectoral 00.064 portant réglementation des bruits de voisinage.

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon et pompes d'arrosage à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- Les samedis et mercredis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12 h

Les propriétaires et possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage y compris par l'usage de tout dispositif dissuadant les animaux de faire du bruit de manière répétée et intempestive. Les conditions de détention de ces animaux et la localisation de leur lieu d'attache ou d'évolution doivent être adaptés en conséquence.

PROPRETE DES CHIENS ! ! ATTENTION !

Nous souhaitons rappeler que si nos amis les chiens ont besoin de se soulager dans les espaces publics, rien n'interdit à leur maître de soulager le voisinage en ramassant ces mêmes besoins. Des poursuites pourront être intentées si nécessaire !!!!

ARRETE PREFECTORAL DE DESTRUCTION DES CHARDONS

Sur l'ensemble du territoire du département, les propriétaires, fermiers et usagers... sont tenus de procéder à la destruction des chardons dans chacune des parcelles qu'ils possèdent ou exploitent, dont ils ont la jouissance ou l'usage, ainsi que sur les haies qui les bordent.

La destruction des chardons doit être effectuée en principe durant le printemps et l'été : ***Au plus tard le 15 juin et avant floraison.***

DIVAGATION DES CHIENS ET CHATS ! ! ATTENTION !

Il est expressément défendu de laisser les chiens et chats divaguer sur la voie publique, seuls et sans maître. Les chiens et chats errants saisis sur le territoire de la commune, sont conduits à la S.P.A. de LAVAL. En outre, les propriétaires, locataires, fermiers ou métayers ont le droit de saisir ou de faire saisir par un agent de la force publique, les chiens et chats errants dans les propriétés dont ils ont l'usage afin qu'ils soient conduits à la S.P.A.

TRANSPORT SCOLAIRE

L'inscription au transport scolaire se fait uniquement par internet sur le site « Lamayenne.fr », entre le 4 avril et le 19 juin. Vous pouvez vous connecter de vote domicile, ou de la mairie si vous ne disposez pas d'internet.
Pour le transport des élèves vers Laval, il existe un point de montée au bourg d'Arquenay, le matin et de descente le soir.

En cas de conditions climatiques exceptionnelles, les transports pourront être suspendus par le Conseil Général, après autorisation du Préfet.
Un serveur vocal au 02.43.66.69.51 et le site du Conseil Général www.lamayenne.fr seront quotidiennement actualisés à l'intention des usagers.

LE PETIT PEGASE

Le système de transport à la demande, Petit Pégase, offre la possibilité à tous les Mayennais, plus particulièrement à ceux qui n'ont pas de moyen individuel de transport, de se déplacer. Son principe est simple : des véhicules assurent la prise en charge depuis votre domicile ou du point d'arrêt "Réseau Pégase" le plus proche vers la destination choisie.
Il vous suffit :

- ✓ d'appeler au 0 800 666 321 (appel gratuit depuis un poste fixe).
- ✓ De réserver votre billet dans les 15 jours qui précèdent votre déplacement et jusqu'à 16h00 la veille de votre départ.

Horaires:
Du lundi au vendredi de 9h à 16h et le samedi de 8h30 à 12h
Tarifs:
Dans le secteur : 3€ par personne pour un trajet simple
Hors département : 5€ par personne pour un trajet simple
Demi-tarif pour les moins de 26 ans

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

CARTE D'IDENTITE

Vous devez fournir :

- ✓ **2 photographies** récentes et identiques non scannées.
- ✓ **Un extrait d'acte de naissance avec filiation** à demander près de la Mairie du lieu de naissance en précisant « avec filiation et pour une Carte Nationale d'Identité ».
- ✓ **Un justificatif de domicile original**, datant de moins de trois mois (quittance de loyer, facture d'électricité ou de téléphone, taxe d'habitation…).
- ✓ **Le formulaire** à compléter en Mairie.
- ✓ **La carte d'identité périmée** pour un renouvellement.
- ✓ La présence du demandeur est obligatoire (empreinte digitale obligatoire pour les personnes de plus de 13 ans).

Pour les enfants majeurs vivant au domicile des parents, il faudra fournir:

- ✓ Le justificatif d'identité relatif à l'un des parents qui établiront une attestation sur papier libre certifiant que l'enfant a bien son domicile chez eux.

Pour les personnes vivant en concubinage, on utilisera la même procédure et c'est la personne dont le nom est sur la facture qui certifiera pour l'autre, **et** copie de sa carte d'identité.

Le coût : depuis le 1er janvier 2009, un timbre fiscal de 25€ est demandé pour un renouvellement en cas de perte ou de vol.
Délai d'obtention : 4 à 5 semaines.

PASSEPORT

Le demandeur doit déposer, en personne, sa demande de passeport au moyen d'un formulaire, remis uniquement sur place.
Depuis le 27 mai 2009, le passeport biométrique est mis en service dans notre département. Les modalités de dépôt sont donc modifiées. La demande ne peut être effectuée que dans une Mairie équipée d'une machine, appelée "station", permettant l'enregistrement des demandes de passeport.
Vous devez donc vous adresser directement à la **Mairie de Meslay du Maine au 02.43.64.10.40 pour fixer un rendez-vous** (la procédure dure environ 30 minutes) et de **vous renseigner sur les modalités et conditions (recueil des photos, timbres fiscaux, etc...),**

PERTE OU VOL DE PAPIERS D'IDENTITE

En cas de perte de carte d'identité ou de passeport, la déclaration doit être enregistrée à la Mairie uniquement si l'usager sollicite son renouvellement. Dans le cas contraire, la déclaration devra être enregistrée par les Services de Police ou de Gendarmerie Nationale.
En cas de vol de carte d'identité ou de passeport, la déclaration est enregistrée par les Services de Police ou de Gendarmerie. En cas de perte ou vol du permis de conduire, la déclaration doit être enregistrée par les Services de Police ou de Gendarmerie Nationale.

AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE

A partir du 1er janvier 2013, les autorisations de sortie du territoire individuelles et collectives pour les mineurs sont supprimées. Il en va de même pour le laissez-passer préfectoral qui pouvait être délivré pour les mineurs de moins de 15 ans, qui se rendaient, sans titre, en Belgique, en Italie, au Luxembourg et en Suisse.

Concrètement, un mineur français pourra franchir les frontières seul, sans autorisation de sortie du territoire, mais **muni d'un passeport en cours de validité ou d'une carte nationale d'identité en cours de validité.**

CARTES GRISES

Depuis le 15 octobre 2009, les dossiers de cartes grises n'ont plus à transiter par les Mairies. Avec la mise en place du nouveau système d'immatriculation des véhicules, vous devez effectuer votre démarche auprès de la Préfecture ou des garagistes conventionnés (liste consultable sur le site : http://www.immatriculation.ants.gouv.fr/).
Le Service des cartes grises de la Préfecture est ouvert au public:
- Les mardis, mercredis et vendredis de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30.
- Et les lundis et jeudis de 9h00 à 13h00.
Accueil téléphonique tous les matins de 9h00 à 12h30 au **02.43.01.51.25**

Pour toutes informations, vous pouvez consulter le site Internet de la Préfecture de la Mayenne à l'adresse suivante : www.mayenne.pref.gouv.fr, rubrique "vos démarches".

INSCRIPTION SUR LES LISTES ELECTORALES

Si vous souhaitez vous inscrire sur les listes électorales d'Arquenay pour voter à partir de 2016, nous vous rappelons que vous devez vous inscrire à la Mairie avant le 31 décembre 2015, munis d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.
Depuis la loi n°97-1027 du 10 novembre 1997, sont inscrites d'office sur les listes électorales de la commune de leur domicile réel les personnes qui remplissent la condition d'âge (ayant 18 ans avant le 1er mars, et ayant 18 ans entre le 1er mars et la veille des élections).

RECENSEMENT MILITAIRE



Tous les jeunes, **garçons et filles**, qui atteignent l'âge de 16 ans, doivent se présenter à la Mairie ou se faire représenter, pour **se faire recenser dans le mois de leur 16ème anniversaire.**

Cette démarche permet :
- ✓ De vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, examens scolaires).
- ✓ D'assister à la journée d'appel de préparation à la Défense.
- ✓ D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.

Il sera remis une attestation de recensement qu'il faut conserver, **la Mairie ne pouvant délivrer de duplicata.**

PERMIS DE CHASSE

Validation des permis de chasser

Pour obtenir la validation annuelle de son permis de chasse, le chasseur doit contacter la Fédération Départementale des Chasseurs de la Mayenne, sise à Montflours « lieudit : La Vigneule » pour connaître la marche à suivre : Tél : 02.43.53.09.92 ou par e-mail : fdc53@chasseurdefrance.com

La validation du permis de chasser se fait uniquement par courrier. En cas de difficulté, une permanence téléphonique a été mise en place : 02.43.67.95.63.

La demande d'inscription à l'examen du permis de chasser

Elle concerne seulement une personne qui ne détient pas son permis de chasser et qui souhaite l'obtenir. La demande d'inscription est à adresser à la Fédération Départementale des Chasseurs qui assure la formation.
Au retour du permis de chasser, le titulaire devra effectuer sa validation pour la période en cours comme expliqué précédemment.

CONSEIL MUNICIPAL

Le 23 mars dernier, vous avez renouvelé votre confiance à l'équipe municipale en place. Quelques conseillers municipaux n'ont pas souhaité renouveler leur mandat. Qu'ils soient remerciés de tout le travail accompli pendant la mandature.

La nouvelle équipe municipale :



Debout gauche à droite : Emmanuel LELIEVRE, Jacqueline MARTEAU, Raphaël LAMY, Céline GIRANDIER, Jean-Paul BREHIN, Maxime RICHARD, Didier PICHOT, Philippe OGER, Christophe TINNIERE.
Seconde Rangée : Arnaud LECLERC, Nathalie ALLAIRE (Seconde Adjointe), Jean-Pierre OLIVIER (1er adjoint), Gustave LANGLOIS (Maire), Jérémy BERTREL (3ème adjoint), Christine CHAUCHIS

COMMISSIONS MUNICIPALES

1 -TRAVAUX ET VOIRIE	2- ANIMATION-COMMUNICATION…
Jérémy BERTREL	Nathalie ALLAIRE
Emmanuel LELIEVRE	Arnaud LECLERC
Raphaël LAMY	Maxime RICHARD
Christophe TINNIERE	Emmanuel LELIEVRE
Jean-Paul BREHIN	Didier PICHOT
Philippe OGER	Jean-Paul BREHIN
3 - BIBLIOTHEQUE	4 - FLEURISSEMENT
Jacqueline MARTEAU	Didier PICHOT
Jean-Pierre OLIVIER	Jacqueline MARTEAU
Raphaël LAMY	Arnaud LECLERC
Christine CHAUCHIS	
Céline GIRANDIER	+ agents communaux
5- CCAS	6 - APPEL D'OFFRES
Président : Monsieur le Maire	Président : Monsieur le Maire
Jean-Pierre OLIVIER	Titulaires : Nathalie ALLAIRE
Jérémy BERTREL	Emmanuel LELIEVRE
Céline GIRANDIER	Christophe TINNIERE
Christine CHAUCHIS	Suppléants : Jérémy BERTREL
+ 4 personnes extérieures au conseil municipal	Arnaud LECLERC
	Jean-Paul BREHIN
6- ECOLE	
Nathalie ALLAIRE	
Céline GIRANDIER	
Christophe TINNIERE	

DELEGUES DES AUTRES STRUCTURES

COMMUNAUTE DE COMMUNES	SIAEP
Titulaires : LANGLOIS Gustave	2 Titulaires : LANGLOIS Gustave
Jean-Pierre OLIVIER	Jérémy BERTREL
	1 Suppléant : Philippe OGER
SYNDICAT DE BASSIN DE LA VAIGE	CNAS
1 Titulaire : Christophe TINNIERE	Collège des élus : Jean-Pierre OLIVIER
1 Suppléant : Jean-Pierre OLIVIER	Collège des agents : Myriam LANDEAU
S.D.E.G.M.	REFERENT SECURITE ROUTIERE
1 Titulaire : Jérémy BERTREL	LANGLOIS Gustave
1 Suppléant : Jean-Paul BREHIN	REFERENT DEFENSE
	LANGLOIS Gustave

ETAT CIVIL 2013-2014

NAISSANCES

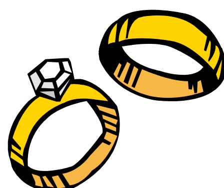


2013

Tristan BOUDET	4 Chemin du Bordeau	16 mars
Jeanne BRUNEAU	L'Eclèche	17 Décembre
Tom CAMPAS	Les Landes	09 Décembre
Léonie COLAS	4 Impasse des Roseaux	03 juillet
Lucie DODIER	27 rue de la Gare	01 juin
Axel GUIBERT	Le Noyer	23 janvier
Mia JARDIN FERNANDES	19 rue de la Gare	08 octobre
Erwann JARRY	11 rue des Noyers	20 juin
Maximilien LAMY	L'Orée du Bois	23 février
Eloane POIRIER	5 Impasse des Acacias	21 janvier
Maëlyss ROUSSEL	La Bussonnière	14 avril
Juliette SAUCET	21 rue des Chênes	20 novembre
Loris TINNIERE	L'Emonderie	14 juillet

2014

Océane AUNEAU	3 rue des Nénuphars	20 septembre
Shanna DOITEAU	23 rue de la Gare	16 octobre
Philomène LESAGE	48 rue de la Gare	27 août
Jade LETISSIER	5 rue des Ajoncs	12 juillet
Jade TEMPLIER	La Troquerie	24 avril



MARIAGES

2013

Romain CHAMPAGNE de LABRIOLLE et Rita d'ARGOUGES	05 juillet
Pierre-Yves HERVE du PENHOAT et LIPPENS Auriane	09 novembre
Fabien OLLIVIER et Amandine LECOSSAIS	15 juin
Olivier SENCIER et Anita MONSIMER	29 juin

2014

Romain SONNET et Marie FOURNIER	04 octobre

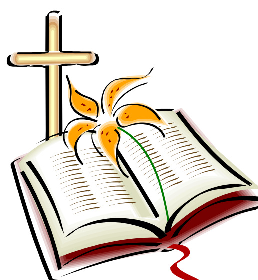
DECES

2013

Michel DEUIL	5 rue de l'Etang	21 septembre
Evelyne ROJAS	17 rue de la Gare	29 janvier

2014

Sylvie MOTTAIS	8 rue du Verger Neuf	14 novembre



TRAVAUX ET AMENAGEMENTS 2013-2014

SALLE POLYVALENTE

Après deux années sans salle des fêtes, les travaux de la nouvelle salle polyvalente baptisée « La Charmille » se sont achevés en avril 2014. L'inauguration s'est déroulée le 24 mai dernier, en présence d'élus locaux. Un certain nombre de concitoyens étaient également présents.



Le coût de cette opération s'élève à 1 283 651 €, comprenant la construction, l'ensemble des équipements intérieurs, l'aménagement extérieur et l'éclairage public.

Pour le financement de cette nouvelle salle, outre le prêt bancaire d'un montant de 747 000 €, les subventions suivantes ont été accordées :
- la région des Pays de la Loire pour une somme de 150 000 €,
- Deux réserves parlementaires de 10 000 € soit 20 000 €
- L'état (DETR) pour 20 000 €
- Le Département de la Mayenne pour 45 970 €
- La communauté de Communes du Pays de Meslay Grez pour 15 000 €

Un prêt relais TVA de 2 ans de 180 000 € a également été souscrit pour financer la TVA dans l'attente de son remboursement par l'Etat.

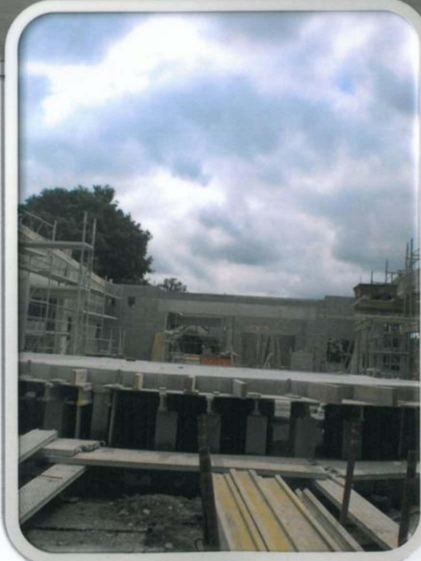
TARIF DE LOCATION DE LA SALLE

Type de prestation	Commune	Hors commune
Vin d'honneur	180 €	230 €
Journée	300 €	400 €
Week-end 2 jours	500 €	660 €
Week-end 3 jours	700 €	900 €
Saint Sylvestre	700 €	900 €
Petite salle (en complément de la grande)	50 €	50 €
location petite durée sur jour ouvré (réunion, sépulture, etc.)	90 €	115 €
Association locales : manifestation à but lucratif 1 location gratuite par an	Prix identique au tarif « commune »	
Association locales : manifestation à but non lucratif	Gratuit	
Ménage jusqu'à 2 heures de travail	Forfait de 48€	
Supplément ménage au-delà de 2 heures de travail	20 €/heure	
Location vaisselle	Forfait de 50 €	
Location vidéoprojecteur + écran	Forfait de 50 €	
Chauffage au-delà du forfait inclus dans le prix de la location	Prix de l'unité de consommation sera fixé ultérieurement	
Arrhes	25 % du montant de la location	





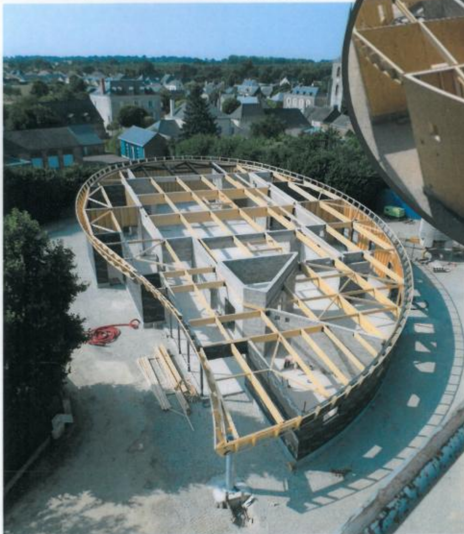







DELTA-
VENT S









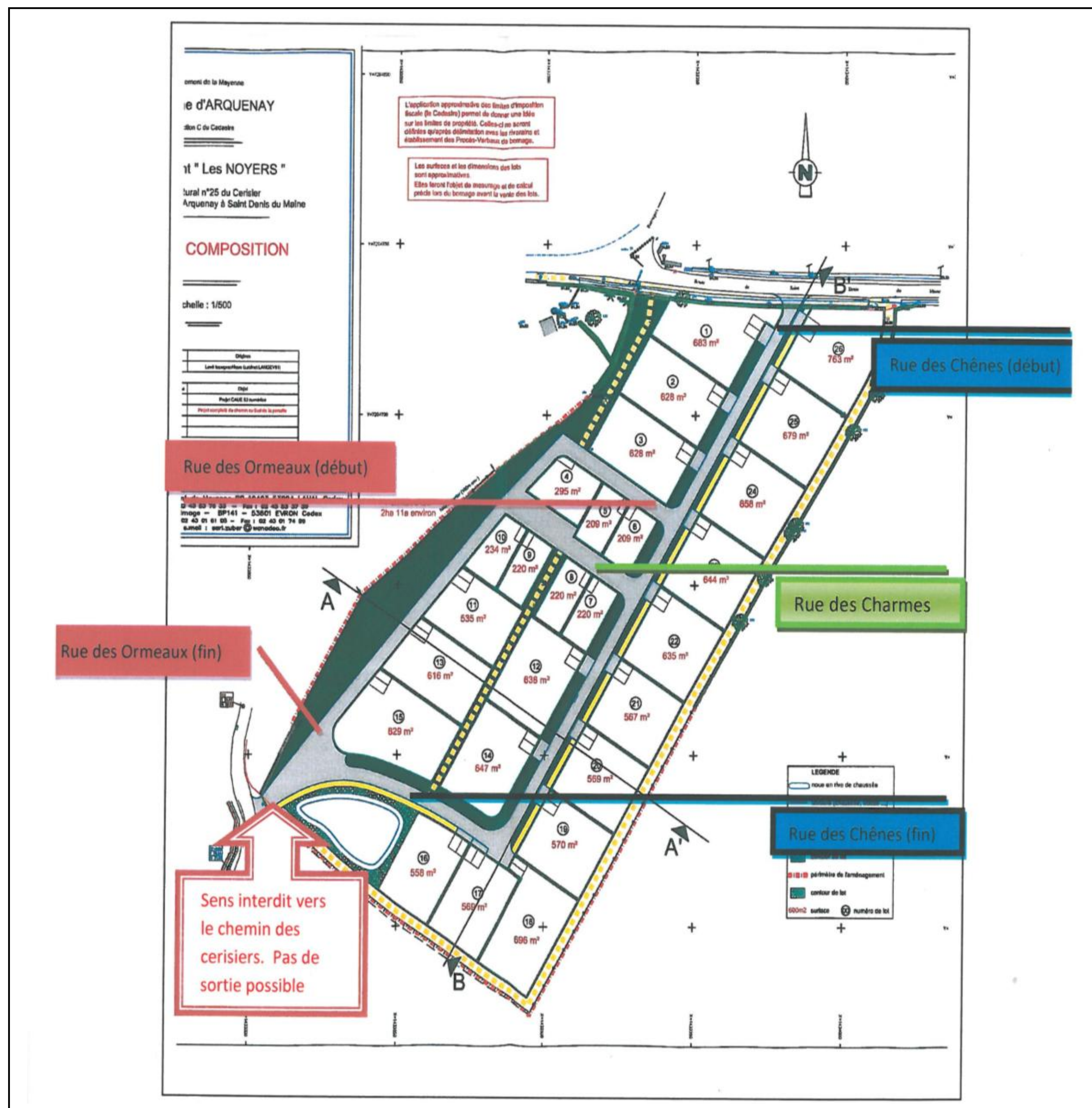




LOTISSEMENT DES NOYERS

Actuellement, 6 parcelles sont vendues dans le lotissement des Noyers. Il s'agit des parcelles 4-5-6-11-16-18 et 24

Le conseil municipal décidé de nommer les rues de la façon suivante :
- Rue principale : route de St Denis → Chemin du Cerisier : Rue des Chênes
- Rue longeant l'espace vert (noue) : rue des chênes → chemin du Cerisier : Rue des Ormeaux
- Petite rue transversale : rue des Charmes.



LOGEMENTS LOCATIFS

Après la remise en état des extérieurs et des trottoirs des logements locatifs, des travaux d'isolation des menuiseries ont été effectués. Toutes les baies vitrées donnant sur le terrain de football ont été remplacées par des baies double vitrage, et l'ensemble des joints des autres menuiseries ont été changées. L'utilité de cette opération a été constatée lors d'un diagnostic thermique des logements réalisé par CEVES (Soulgé sur Ouette).
L'entreprise OGmenuiseries a été retenue pour exécuter ces travaux, ils ont été budgétés pour une somme de 12227 € (diagnostic + travaux).

EGLISE

Le fenestrage du transept sud de l'église a subi les dommages du temps. Il a été nécessaire de refaire l'ensemble du fenestrage en pierre de tuffaux. Le vitrail a également été rénové. Une pierre du transept menaçait également de se détacher. Les entreprises SEMG VEILLE et l'EURL VERRIER D'ART sont intervenues.
Le système de parafoudre de l'église n'étant plus aux normes, le remplacement de l'ensemble des éléments de protection a été décidé. L'intervention a nécessité l'intervention d'une très grande nacelle.
La venue de cette nacelle a permis la réparation du coq du clocher qui trouvait plus le nord !
Le cout de ces opérations s'est élevé à 18270 €

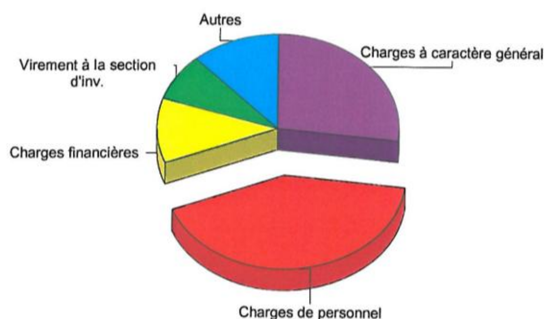


Tableau de bord - Gestion financière

CNE ARQUENAY - Exercice 2013

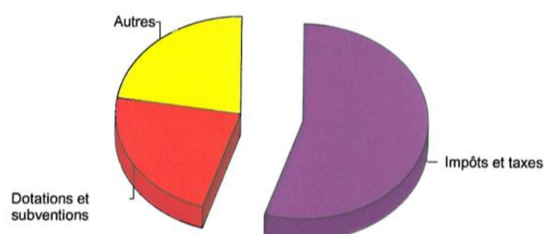
Répartition du budget

Fonctionnement Dépenses



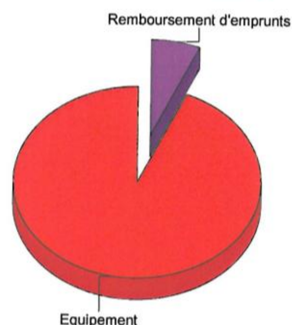
Charges à caractère général	111340	27,0%
Charges de personnel	173454	42,0%
Charges financières	45000	10,9%
Virement à la section d'inv.	33743,3	8,2%
Autres	49419	12,0%
Total:	412956,3	100,0%

Fonctionnement Recettes



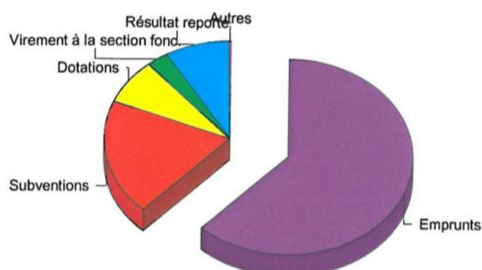
Impôts et taxes	225547,3	54,6%
Dotations et subventions	94186	22,8%
Autres	93223	22,6%
Total:	412956,3	100,0%

Investissement Dépenses



Remboursement d'emprunts	84500	6,5%
Equipement	1219334	93,5%
Total:	1303834	100,0%

Investissement Recettes



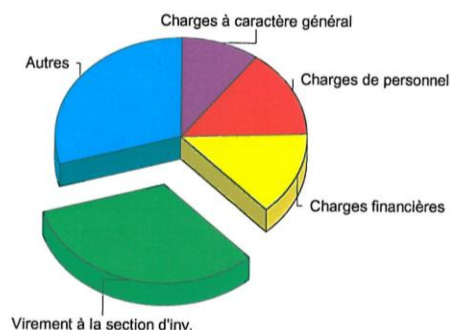
Emprunts	807221,9	61,9%
Subventions	250000	19,2%
Dotations	99020,1	7,6%
Virement à la section fonc.	33743,3	2,6%
Résultat reporté	111048,7	8,5%
Autres	2800	0,2%
Total:	1303834	100,0%

Tableau de bord - Gestion financière

ASSAINISSEMENT - Exercice 2013

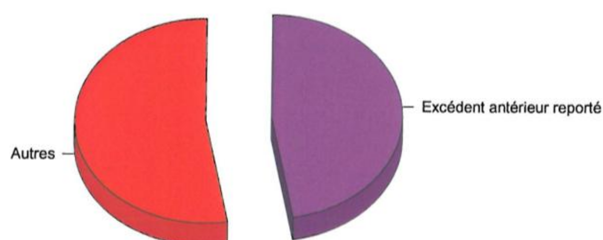
Répartition du budget

Fonctionnement Dépenses



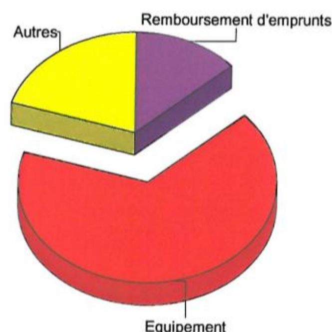
Charges à caractère général	6872	9,9%
Charges de personnel	10000	14,4%
Charges financières	9500	13,7%
Virement à la section d'inv.	22306,3	32,2%
Autres	20678	29,8%
Total:	69356,3	100,0%

Fonctionnement Recettes



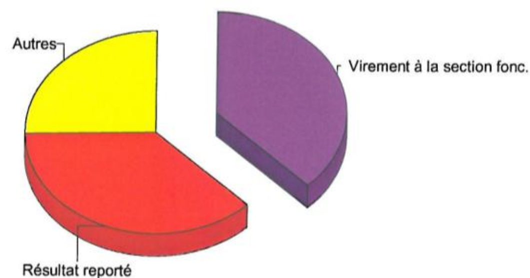
Excédent antérieur reporté	32756,3	47,2%
Autres	36600	52,8%
Total:	69356,3	100,0%

Investissement Dépenses



Remboursement d'emprunts	8000	13,4%
Equipement	39576,2	66,4%
Autres	12000	20,1%
Total:	59576,2	100,0%

Investissement Recettes



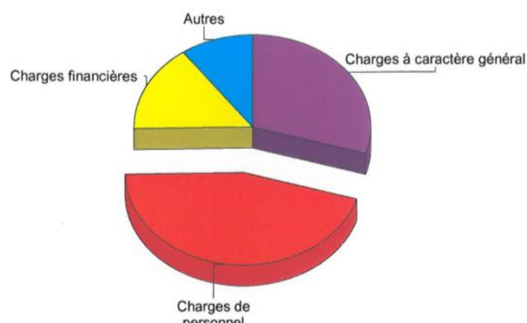
Virement à la section fonc.	22306,3	37,4%
Résultat reporté	22269,9	37,4%
Autres	15000	25,2%
Total:	59576,2	100,0%

Tableau de bord - Gestion financière

CNE ARQUENAY - Exercice 2014

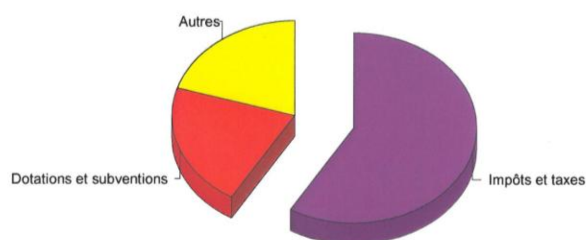
Répartition du budget

Fonctionnement Dépenses



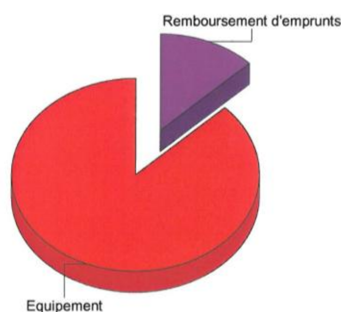
Charges à caractère général	120890	29,8%
Charges de personnel	182156	45,0%
Charges financières	61000	15,1%
Virement à la section d'inv.	0	0,0%
Autres	40950	10,1%
Total:	404996	100,0%

Fonctionnement Recettes



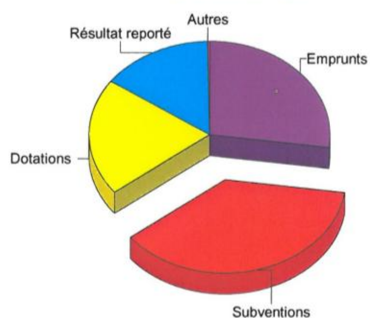
Impôts et taxes	236973	58,5%
Dotations et subventions	86213	21,3%
Autres	81810	20,2%
Total:	404996	100,0%

Investissement Dépenses



Remboursement d'emprunts	86500	12,9%
Equipement	585137,5	87,1%
Total:	671637,5	100,0%

Investissement Recettes



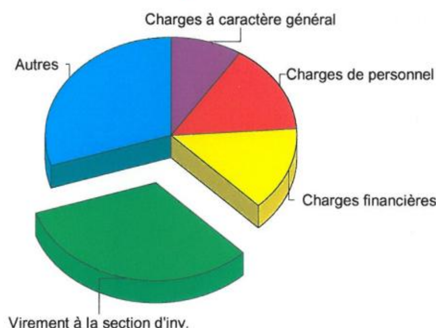
Emprunts	182500	27,2%
Subventions	250000	37,2%
Dotations	136591,0	20,3%
Virement à la section fonc.	0	0,0%
Résultat reporté	99746,4	14,9%
Autres	2800	0,4%
Total:	671637,5	100,0%

Tableau de bord - Gestion financière

ASSAINISSEMENT - Exercice 2014

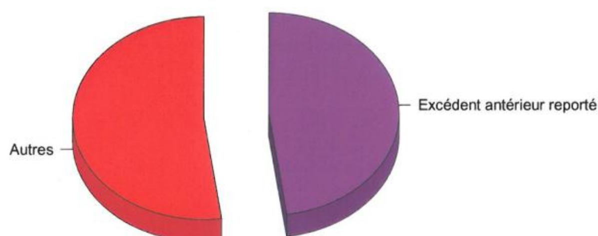
Répartition du budget

Fonctionnement **Dépenses**



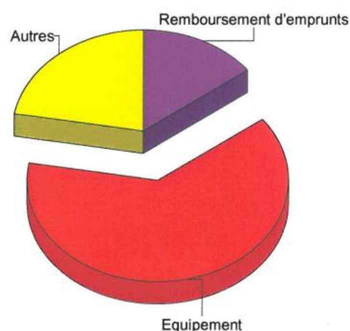
Charges à caractère général	6400	9,3%
Charges de personnel	10000	14,5%
Charges financières	9500	13,8%
Virement à la section d'inv.	22306,3	32,4%
Autres	20582,1	29,9%
Total:	68788,4	100,0%

Fonctionnement **Recettes**



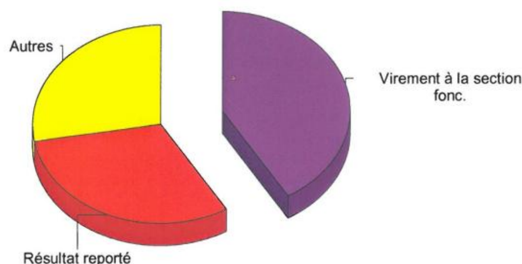
Excédent antérieur reporté	32788,4	47,7%
Autres	36000	52,3%
Total:	68788,4	100,0%

Investissement **Dépenses**



Remboursement d'emprunts	8000	14,9%
Equipement	33860,1	62,9%
Autres	12000	22,3%
Total:	53860,1	100,0%

Investissement **Recettes**



Virement à la section fonc.	22306,3	41,4%
Résultat reporté	16553,8	30,7%
Autres	15000	27,8%
Total:	53860,1	100,0%

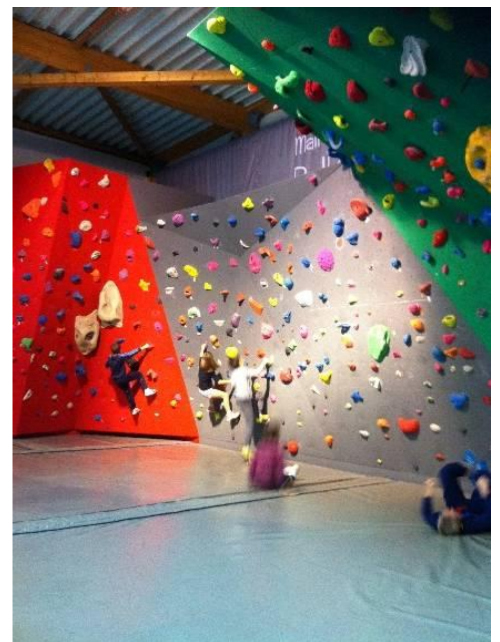
L'école s'ouvre à la culture.

Depuis la rentrée 2014, une nouvelle équipe enseignante s'est installée dans l'école : Mme Bourd, directrice et enseignante des CE1/CE2/CM1/CM2 (21 élèves) et Mme Millet enseignante des maternelles-CP (16 élèves).

Dans la volonté de répondre au projet d'école, les deux classes se rendront au théâtre du Carré, à Château Gontier, pour assister à une ou deux représentations d'expressions théâtrales ainsi qu'à deux séances cinématographiques notamment sur le thème de l'Asie. L'école mettra l'accent sur ce continent durant la 5ème période qui se finalisera par une petite représentation lors de la fête de l'école qui aura lieu fin juin.

En parallèle, les élèves bénéficient d'intervenants sportifs proposés par la Communauté de Commune du Pays de Meslay-Grez permettant de pratiquer l'escalade, le tir à l'arc, la voile et la gymnastique.





A noter également que vous pouvez d'ores et déjà contacter l'école et la mairie pour inscrire vos enfants.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous rencontrer, répondre à vos questions et vous présenter les locaux. N'hésitez pas à appeler l'école dès à présent au : **02.43.98.65.88**



De gauche à droite :
Mme MILLET Kataline
Enseignante de la classe des « Petits »
et Mme BOURD Betty
Directrice et enseignante de la classe des « Grands »


Ecole d'Arquenay - Année Scolaire 2014/2015 - PS - MS - GS - CP


Ecole d'Arquenay - Année scolaire 2014/2015 - CE1 - CE2 - CM1 - CM2

NAP :
NOUVELLES ACTIVITES PERISCOLAIRES

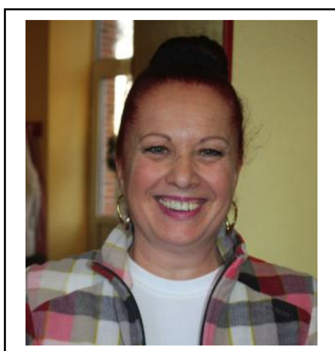
La rentrée a eu lieu avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.
Au mois de juin et pendant l'été, il a été procédé au recrutement des personnes qui assureront l'encadrement de vos enfants sur les temps périscolaires :



Mme Marlène FAUCHARD assurera l'accueil périscolaire du matin, ainsi que les TAP de la classe des petits. Elle prend également les fonctions d'ATSEM.



Mme Naura BOUTEILLER sera responsable des TAP de la classe des Grands. Elle assurera l'accueil périscolaire du soir et participera au service du repas du midi à la cantine



Mme Monique LOISEAU sera responsable de la cantine scolaire et participera aux TAP des deux classes et à l'accueil périscolaire du soir, en fonction du nombre d'enfants présents, afin de respecter un taux d'encadrement.

L'organisation d'une journée scolaire, validée par l'inspection académique, se déroule de la manière suivante en fonction de la classe des enfants :

Lundis et vendredis		
DECOUPAGE DU TEMPS	**CLASSE DES « PETITS »**	**CLASSE DES « GRANDS »**
Accueil périscolaire 7h - 9h	Marlène FAUCHARD	
Temps scolaire du matin 9h - 12h	Temps scolaire	Temps scolaire
cantine 12 h -13 h	Monique LOISEAU + Naura BOUTEILLER	
Surveillance de midi 13 h -13 h 20	Marlène FAUCHARD + Naura BOUTEILLER	
13 h 20 à 15 h 00	Temps scolaire	Temps scolaire
15 h 00 à 15 h 45		
15 H 45 à 16 H 30	TAP -Marlène + Naura	
Accueil périscolaire du soir	Naura BOUTEILLER + Monique LOISEAU (si besoin)	
Mardis et jeudis		
Accueil périscolaire 7h - 9h	Marlène	
Temps scolaire du matin 9h - 12h	Temps scolaire	Temps scolaire
cantine 12 h -13 h	Monique LOISEAU + Naura BOUTEILLER	
Surveillance de midi 13 h -13 h 20	Marlène FAUCHARD + Naura BOUTEILLER	
13 h 20 à 15 h 00	Temps scolaire	Temps scolaire
15 h 00 à 15 h 45		TAP Naura + Monique
15 H 45 à 16 H 30	TAP -Marlène + Monique	
Accueil périscolaire du soir	Naura BOUTEILLER + Monique LOISEAU (si besoin)	

Mercredis		
DECOUPAGE DU TEMPS	**PETITS**	**GRANDS**
Accueil périscolaire du matin	Marlène FAUCHARD	
Temps scolaire du matin 9 h – 12 h	Temps scolaire	Temps scolaire

RESTAURATION SCOLAIRE

Chaque jour, un service de restauration scolaire est assuré pour les enfants de l'école. Les repas sont élaborés par la cantine municipale de Meslay du Maine et servis au restaurant scolaire de la salle Charmille par Monique LOISEAU et Naura BOUTEILLER.
Le tarif est révisable à chaque rentrée scolaire. Pour l'année scolaire 2014-2015, le prix du repas est de 3.65 €.



Repas de Noel 2014

ACCUEIL PERISCOLAIRE

Un accueil périscolaire est assuré par Marlène FAUCHARD (tranche horaire du matin) et Naura BOUTEILLER (tranche horaire du soir) pendant les périodes scolaire, à savoir les lundis, mardis, jeudis et vendredis selon les horaires suivants :
Matin : 7 h 15 à 9 h 00
Soir : 16 h 30 à 18 h 30



Tranche horaire (goûter compris)	1.65 €

ASSISTANTES MATERNELLES

Plusieurs assistantes maternelles exercent leur activité à ARQUENAY ; tous les renseignements sont consultables sur le site du département : assistantsmaternels53.fr

La communauté de Communes met également à disposition un service dédié à la Petite Enfance : le RAM – Relais Assistantes Maternelles
Vous trouverez les informations ci-après :

PERMANENCES:

Permanences téléphonique et accueil sur rendez-vous des parents, futurs parents, assistant(e)s maternel(le)s, candidats à l'agrément ...

- Lundi : 14H—17H
- Jeudi : 15H—18H
- Vendredi : 14h—17H

(Possibilité d'accueil sur rendez-vous en dehors de ces temps de permanences).

ANIMATIONS:

Quatre matinées par semaine de 9h30 à 11h30 sur 12 communes du Pays de Meslay-Grez.

INFORMATIONS, RENSEIGNEMENTS
Contactez Cathia BOUILLÉ ou Fanny PUBERT
au 02 43 64 33 35
ram@paysmeslaygrez.fr

Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez
1 voie de la Guiternière, 53 170 MESLAY DU MAINE

Allocations familiales Caf de la Mayenne — msa santé famille retraite services — Pays de Meslay-Grez

PAYS DE MESLAY-GREZ

RAM

Relais Assistant(e)s Maternel(le)s

Lieu de rencontres et d'informations

pour les PARENTS
les ENFANTS
et les PROFESSIONNELS

LES PERMANENCES DU RELAIS ...

... pour les PARENTS et FUTURS PARENTS :

Information sur les modes d'accueil de la Petite Enfance de 0 à 6 ans

Un accès à la liste des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s sur la Communauté de Communes du Pays de Meslay-Grez

Une information sur les droits et obligations d'employeurs: contrat de travail, aides financières...

Des conseils pour toutes les démarches administratives: déclaration d'embauche, bulletin de salaire...

Un lieu de médiation en cas de problèmes entre les assistants maternels et les parents

... pour les ASSISTANT(E)S MATERNEL(LE)S, LES PERSONNES INTERESSES PAR LE METIER, LES EMPLOYES FAMILIAUX,

Une information actualisée sur leurs droits et obligations : statut, agrément, formation, rémunération...

Des renseignements sur les conditions d'agrément et les avantages liés au statut d'assistant(e) maternel(le) agréée.

LES ANIMATIONS

Accueil des Assistant(e)s maternel(le)s, employés familiaux et des enfants de moins de 3 ans :

- Autour d'activités d'éveil, proposées par l'animatrice et les assistant(e)s maternel(le)s.
- Par le biais de débats et d'échanges sur des problématiques liées aux jeunes enfants.

Bibliothèque Municipale

A R Q U E N A Y

Nous vous informons que la bibliothèque municipale d'ARQUENAY, a déménagé, elle se trouve 11 place de l'église, à coté de l'école. Elle est ouverte ***pour tous*** *aux horaires suivants :*

- Mardi de 16 h 30 à 18 h 30
- Samedi de 10 h 30 à 12 h 30

Vous y trouverez un grand nombre d'ouvrages pour tous les âges, enfants tous petits jusqu'aux plus grands, ainsi que pour les adultes. Vous recherchez un livre, pas d'hésitation ! Nous sommes en relation avec la Bibliothèque Départementale de Prêt et s'il est disponible, nous pouvons le commander pour vous !

Une porte ouverte sera organisée le Samedi 28 février de 10 h à 12 h 30.

N'hésitez pas à venir en famille ou entre amis découvrir ou redécouvrir notre bibliothèque. L'inscription est gratuite !!!!!!!



Les bénévoles de la bibliothèque





CALENDRIER DES FETES 2015

Mois	Date	Association	Manifestation
Janvier	Vendredi 9	Comité des fêtes	Galette
	Dimanche 11	AFN	Galette + Assemblée Générale
	Jeudi 21	Club des ainés	Assemblée Générale des Ainés
Avril	Samedi 11	Comité des Fêtes	Loto
Mai	Vendredi 1er Samedi 2 Dimanche 3	AFN	Concours de belote
Juin	Dimanche 21	Comité des fêtes	Concours de boules + vide grenier
Septembre	Samedi 5	Comité des fêtes	Fête communale
	Mercredi 16 Samedi 19 Dimanche 20	Ainés	Concours de belote
Octobre	Dimanche 4	Ainés	randonnée gourmande
Novembre	Samedi 14	APE	Soirée de l'école

AMICALE D'ANCIENS COMBATTANTS D'AFN ET D'AUTRES CONFLITS

2014 s'est terminé par la cérémonie du 11 novembre ; centenaire de la Grande Guerre mondiale et le 40ème anniversaire de l'amicale AFN.
Merci à Monsieur le Maire, au conseil municipal, à la directrice de l'école et aux enfants de nous avoir accompagné au Monument aux Morts

2015 : dimanche 18 Janvier au Bar d'Arq à 10 h 45 : Assemblée générale et Galette des rois

Le concours de belote est fixé au 1er,2 et 3 Mai, à la salle La Charmille.



Le Président.

CLUB DES AINES DU VILLAGE FLEURI

L'association compte 60 Adhérents en cette fin d'année qui se termine par le repas de Noël, le 13 décembre, au Bar d'Arq.

2015
Mercredi 21 janvier à partir de 14 h : Assemblée générale
- Compte rendu de l'année 2014,
- Paiement des cotisations
- Remise du timbre d'adhérent à la fédération de la Mayenne
- Prévisions 2015 et questions diverses
- Election du bureau et des membres
- Fin de la réunion, partage de la galette des rois.





Arquenay

Les adhérents ont apprécié le copieux repas au cours duquel les doyennes, Marie-Madeleine Fricot et Simone Fléchais, ont reçu des fleurs.

Comme chaque année, le club des aînés a organisé son traditionnel repas de noël. Le club, présidé par Lucien Cherrault depuis 6 ans, compte soixante adhérents. Cinquante adhérents se sont présentés au repas et ont assisté à la remise de récompense aux deux doyennes du club. Marie-Madeleine Fricot, 92 ans, 32 ans dans l'association, et Simone Fléchais, 92 ans, 31 ans d'association, reçoivent des cyclamens. Le repas était préparé par le Bar d'Arq et le service assuré par les bénévoles de l'association. Les 10 absents recevront un cadeau, une personne ne pouvant pas se déplacer suite à des problèmes de santé aura le repas livré à domicile et les 9 autres se régaleront avec des chocolats.
L'assemblée générale du club se tiendra le 21 janvier à 14h dans la salle des fêtes.

COMITE DES FETES D'ARQUENAY

Pour l'année 2014, le bilan a été positif. Voici toutes les manifestations qui ont eu lieu en 2014 :

- vide grenier et concours de pêche
- - fête communale
- - spectacle humoristique de Laurent Chantemerle



1er rang à gauche: Martine PRUD'HOMME, Nathalie LECLERC Louise BOUDET, Josiane LANDELLE, Corinne BERTREL
2ème rang à gauche : Anthony CHAUCHIS, Pascal ALLAIRE, Jean-Paul BREHIN, Didier PICHOT, Yves MOTTAIS, Bruno DELESTRE

Vide grenier et
concours de boule
Le 21 juin 2015
Terrain de foot

Fête communale et
concours de boule
Communale
5 et 6 septembre 2015
Terrain de foot

INFO : pour vos fêtes, possibilité de location de tables et bancs du comité des fêtes : 3 € l'ensemble d'une table et 2 bancs. Renseignements et réservation auprès de Mme LANDELLE : 02.43.02.36.35 ou Mr CHERRUAULT : 02.43.98.44.75

LOTO
11 AVRIL 2015
Ouverture des portes : 18 h
Premier tirage : 20 h

Nous comptons sur vous dans la bonne ambiance pour les animations 2015.

Les membres du Comité des Fêtes vous souhaite et bonne et heureuse année 2015 !!!

MAYENNE : 5 FACTEURS MORDUS PAR DES CHIENS DEPUIS LE DEBUT DE L'ANNEE

LA DIRECTION DU COURRIER ANJOU MAINE APPELLE A LA VIGILANCE LES PROPRIETAIRES DE CHIENS

Depuis le début de l'année 2014, 5 agressions canines ont été recensées en Mayenne envers des facteurs. La direction du courrier Anjou Maine rappelle quelques conseils de prévention pour les propriétaires de chiens.

Quelques conseils simples qui permettent de réduire les risques d'agression :

- Maintenir le portail fermé,
- S'assurer que la boîte aux lettres et la sonnette sont hors de portée du chien et accessibles pour le facteur,
- Attacher ou isoler le chien lors de la présence du facteur dans le quartier,
- Lorsque le facteur sonne à la porte, placez le chien dans une pièce à part avant d'aller ouvrir,
- Si le chien se met à courir pour attaquer le facteur, surtout ne courez pas derrière l'animal. Restez plutôt à distance et rappelez fermement le chien.

Dans le cadre de sa politique « *Qualité de Vie au Travail* » qui vise à réduire les accidents et améliorer les conditions de travail de ses collaborateurs, la direction du courrier Anjou Maine organise régulièrement des formations sur la prévention des morsures canines. Ces formations sont destinées à donner aux facteurs des clés pour vaincre leurs appréhensions, adopter les bons gestes en présence d'un chien et savoir se protéger en cas d'agression.
Ces formations seront d'autant plus efficaces si les propriétaires de chiens respectent les consignes qui permettent aux facteurs d'effectuer leur travail sans appréhension.

Cependant, en France un foyer sur quatre abrite au moins un chien et les morsures représentent une des causes les plus importantes d'accident pour les facteurs. Pour rappel, les propriétaires de chiens sont pénalement responsables des dommages causés.

Contacts presse :

ANCI Pays de la Loire
Pauline Jarry
Attachée de presse
07 60 70 07 83

Direction du Courrier Anjou Maine
Rosane Chauvière
Directrice de la communication
06 84 83 47 14

(Aménagement du territoire)

LE PAYS DE MESLAY-GREZ PRÉPARE L'AVENIR

Inaugurations, pose de première pierre, viabilisation de zones économiques, réceptions de travaux et démarrages de chantiers se sont enchaînés en cette fin d'année. Le pays de Meslay-Grez se modernise et s'adapte à son environnement pour mieux répondre aux attentes de ses habitants.

L'un des enseignements que l'on a pu tirer du diagnostic de territoire établi à l'occasion de la mise en œuvre du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), c'est qu'**il fait bon vivre au Pays de Meslay-Grez.** Pour garder ce privilège, et ne pas se faire happer par l'activité des grandes villes environnantes, encore faut-il continuer à évoluer.

Avec les inaugurations successives **du pôle de santé** à Grez–en-Bouère, puis à Meslay-du-Maine, c'est l'accès pérenne à des soins de qualité qui est conforté. La construction du bâtiment à destination de l'association "Jardin fleuri" témoigne également de l'intérêt porté à la cause des associations de solidarité.

Avec les reconstructions des **casernes de pompiers** à Bouère, Meslay-du-Maine et la mise aux normes de celle de Ballée, les services d'incendie et de secours bénéficient d'équipements très performants, pour la sécurité de tous.

Les travaux de la **piscine couverte** à Meslay-du- Maine viennent de débuter. Cet équipement sportif de tout premier plan sera à même de redonner un élan aux activités nautiques de loisirs, avec son espace ludique, à l'apprentissage de la natation pour les enfants scolarisés, mais aussi d'envisager d'autres activités comme la naissance d'un club sportif. Pour la détente, hammam et sauna seront à disposition de tous.

Enfin, le **secteur économique,** moteur de l'activité sur notre territoire, continue d'évoluer. De nouvelles parcelles sont viabilisées afin de répondre à la demande croissante d'entrepreneurs et d'artisans souhaitant s'installer sur le territoire, un plus pour l'emploi local.



Le pôle Santé de Meslay-Grez est implanté à Grez-en-Bouère et Meslay-du-Maine


De nouvelles casernes pour les pompiers de Bouère et Meslay-du-Maine, et une remise aux normes à Ballée.


Un nouveau centre aquatique couvert à l'horizon 2016, avec hammam, sauna et bassin ludique.


Des parcelles viabilisées pour l'accueil des entreprises

(Relais Services Publics)

LE PAYS DE MESLAY-GREZ CHAMPION DES SERVICES AUX PUBLICS

Labellisé en 2008, le Relais Services Publics proposait à l'époque une dizaine de services. En quelques années, il a doublé son offre. Aujourd'hui, plus de 20 partenaires sont présents à Meslay-du-Maine.

Au pôle intercommunal, Nelly Hautbois-Caestecker, responsable du RSP accueille les usagers. "Nous nous inscrivons dans une logique de "guichet unique" où l'usager peut, en un même lieu, obtenir des renseignements d'un premier niveau, mais aussi effectuer directement ses démarches administratives auprès des administrations ou organismes publics et bénéficier d'un accompagnement personnalisé.

Nous avons des relations privilégiées avec nos partenaires, ce qui nous permet d'être toujours à la pointe de l'information concernant les évolutions de ces services.

"Nous nous inscrivons dans une logique de guichet unique où l'usager peut obtenir des renseignements d'un premier niveau."

Dans le domaine de l'emploi et de la formation, un espace est dédié à la recherche d'emploi (accès gratuit aux ordinateurs et à Internet). Les offres de pôle emploi sont affichées, les petites annonces locales disponibles. La mission Locale 53 accueille et accompagne les jeunes de 18 à 25 ans. Le conseil en évolution professionnelle, s'adresse aux personnes en situation de reconversion, de perte d'emploi.

Du côté de la famille, présents depuis l'origine, la CAF et la CPAM ont délocalisé leur guichet grâce aux bornes visio.

Pour les seniors, il est possible de préparer et gérer son dossier de retraite Carsat avec un agent du RSP.

La maison de l'autonomie 53 accompagne les personnes âgées ou handicapées et leurs proches pour faciliter leurs démarches liées à la vie quotidienne.

En matière de logement, Le nouveau Point Rénovation Informations Services (PRIS) regroupe l'ADIL, l'Espace Info Energie et Habitat et Développement 53 pour toute question relative à la rénovation énergétique des logements (conseils, droit, efficacité énergétique...).

Accompagnement encore dans vos démarches avec le distributeur d'énergie ERDF, ou le GLEAM, médiateur avec les fournisseurs d'énergies.

Côté juridique, l'accompagnement et le soutien auprès des femmes et des familles sur des questions de droit sont assurés par le CIDFF, tandis que le conciliateur de justice intervient pour les conflits de voisinage et autres litiges de la vie quotidienne.


Les documents administratifs sont parfois difficiles à décrypter

Pour la petite enfance, le Relais Assistant(e)s maternel(le)s répondra aux nombreuses questions des parents ou futurs parents ainsi que des assistant(e)s maternel(le)s.

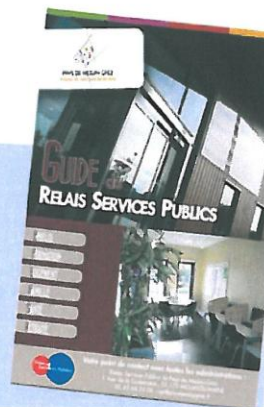
Pour les jeunes, le Point Information Jeunesse (PIJ) est le lieu d'information pour les études, les loisirs, les formations, les voyages...

LE GUIDE DU RELAIS SERVICES PUBLICS

Pour mieux s'y retrouver parmi les administrations et organismes publics.

A qui s'adresser réellement et comment ? Qui se cache dernière ces sigles omniprésents et pour quelles prestations ? Le Pays de Meslay-Grez vous apporte son aide grâce à son "GUIDE du Relais Services Publics du Pays de Meslay-Grez".

Disponible au pôle intercommunal à Meslay-du-Maine, et sur www.paysmeslaygrez.fr








(Ordures ménagères)

LA COLLECTE EN PORTE À PORTE SE JUSTIFIE-T-ELLE ENCORE ?

Gérée par la communauté de communes depuis 2002, la collecte des ordures ménagères en porte à porte est-t-elle toujours justifiée dans nos communes ? La Cropte a fait le choix de la supprimer, au profit de la collecte en conteneurs. Mais d'autres communes y songent sérieusement.



Collecte en porte à porte : le débat est dans les communes

Des espaces propretés très adaptés.

Proximité des espaces d'apport volontaire, souplesse d'utilisation, sensibilisation des foyers au tri sélectif, autant de raisons qui poussent les habitants des centres bourgs à se rendre spontanément vers les espaces propretés communaux. Ce constat a conduit certains conseils municipaux, dont La Cropte, à se poser la question du réel besoin d'une collecte en porte à porte. Après étude et avis auprès des intéressés, le conseil municipal de La Cropte a décidé d'abandonner purement et simplement la collecte en porte à porte.

Des mesures d'accompagnements nécessaires

Afin de ne pas pénaliser certains foyers ayant des difficultés comme l'impossibilité de se déplacer, les personnes âgées notamment, la municipalité de La Cropte a prévu d'apporter son soutien pour les aider à gérer leurs ordures ménagères. Cela ne représente que 2 ou 3 foyers sur la commune.

Une économie pour les foyers

Le passage à l'espace propreté en partant au travail, ou à l'occasion d'un déplacement est entré dans les mœurs. Bien que le service intercommunal de collecte des déchets ménagers en porte à porte alourdit la facture des foyers desservis de 24,50 €, certains foyers n'attendent plus le passage hebdomadaire du camion de collecte pour se séparer de leurs ordures ménagères.

Un exemple qui intéresse d'autres communes

À l'instar de La Cropte, la suppression de la collecte en porte à porte est actuellement à l'étude dans d'autres communes du Pays de Meslay-Grez : Saint-Denis-du-Maine, Cossé-en-Champagne et Chémeré-le-Roi.

Tambour de 80 litres, ça marche !

Il n'aura fallu que quelques semaines aux usagers pour apprivoiser les tambours installés sur les conteneurs semi-enterrés ! Mais cette évolution du matériel de collecte des ordures ménagères semble produire son effet : les premières mesures des tonnages de collecte ont sensiblement diminué, au profit de la collecte sélective. Un bon point pour tous les habitants du territoire.



Des aménagements complémentaires pour facilité l'accès aux tambours (estimés un peu haut) vont être effectués.

Les vieux meubles ne sont plus des "encombrants"

Vos anciens meubles usagés ou hors d'état sont désormais collectés séparément. Dorénavant, le vieux mobilier n'est plus à jeter dans la benne des "encombrants" mais dans une benne spécifique installée récemment à la déchetterie de Meslay-du-Maine.

L'AGENDA CULTUREL DU PAYS DE MESLAY-GREZ

HIVER PRINTEMPS **2015**

LECTURE

Le Petit Rat Conteur - dès 4 ans

Médiathèque de Meslay-du-Maine



Samedi 17 Janvier à 10h30 : Comme en Hiver
Samedi 28 Février à 10h30 : Tous à la ferme !
Samedi 21 Mars à 10h30 : Et si on comptait...
Samedi 23 Mai à 10h30 : Petits bonheurs, grandes émotions
Samedi 20 Juin à 10h30 : Contes du Tipi

Gratuit- sans réservation

Les Ratcomptines - de 0 à 3 ans

Médiathèque de Meslay-du-Maine

Samedi 31 Janvier : En avant la musique !
1ère séance à 10h30 - 2ème séance à 11h30
Mercredi 4 Février à 17h00 : En avant la musique !
Mercredi 1er Avril à 17h00 : Miam, je croque
Samedi 4 Avril : Miam, je croque
1ère séance à 10h30 - 2ème séance à 11h30
Mercredi 8 Avril à 17h00 : Miam, je croque
Samedi 11 Avril : Miam, je croque
1ère séance à 10h30 - 2ème séance à 11h30
Mercredi 3 Juin à 17h00 : Je m'habille
Samedi 6 Juin : Je m'habille -
1ère séance à 10h30 - 2ème séance à 11h30



Gratuit- sur réservation au 02.43.02.59.56

Rencontre avec un illustrateur de BD

Dans le cadre du Prix Bull'Gomme

Samedi 7 Mars à 10h30 à la bibliothèque de La Bazouge de Chémeré



Animation Jeux Vidéo

En partenariat avec le service Jeunesse

Samedi 19 Février à 14h30 - Médiathèque de Meslay-du-Maine
Samedi 11 Avril à 14h30 - Médiathèque de Grez-en-Bouère

Gratuit et ouvert à tous

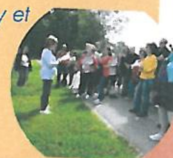
Café Littéraire

Samedi 21 Mars à 14h30 - Bibliothèque de Ballée
Samedi 13 Juin à 14h30 - Médiathèque de Meslay-du-Maine

Randonnée Littéraire

En partenariat avec la bibliothèque d'Arquenay et l'association «Les Baladins du Moulin»

(Date et horaire à définir) - Départ d'Arquenay



MUSIQUE

Concert des Grands Élèves

Samedi 31 Janvier à 20h30 - Lieu à définir

Graine de Musiciens



Mercredi 4 Février à 19h30 - École de musique à Meslay-du-Maine
Samedi 4 Avril à 20h30 - Lieu à définir
Mercredi 24 Juin à 19h30 - École de musique à Meslay-du-Maine

Concert de Printemps

proposé par l'Harmonie Sainte-Cécile

Vendredi 10 Avril à 20h30 - Salle Socioculturelle à Meslay-du-Maine
Samedi 11 Avril à 20h30 - Espace Corail à Villiers-Charlemagne

Comédie musicale Cristobal

proposée par les cycles 3 de l'école de musique

Jeudi 7 Mai à 20h30 - Salle Socioculturelle à Meslay-du-Maine

Conférence

sur les symphonies de Beethoven

Lundi 11 Mai à 20h30 - École de musique



Audition de Printemps

Samedi 30 Mai à 20h30 - Salle socioculturelle à Meslay-du-Maine





www.festivaljazz-meslay.com

Représentation des ateliers Théâtre

Samedi 13 Juin à 15h00 - Salle des charmilles à Arquenay

Portes Ouvertes de l'école de musique

Samedi 27 Juin de 11h à 14h



Responsable de publication :
Yveline RAPIN, élue en charge de la communication
Rédaction, création, impression :
Service Communication
de la communauté de communes

WWW.PAYSMESLAYGREZ.FR

HABITER | ENTREPRENDRE | BOUGER/SORTIR | DÉCOUVRIR

Le mot de la gendarmerie

L'année 2014 s'achève, laissant place à une nouvelle année que l'ensemble des personnels de la brigade de MESLAY DU MAINE vous souhaite excellente.

Cette année sera pour nous une année de changement important, puisque celle du déménagement de la brigade. Ainsi, à compter du 1er mars 2015, nous vous accueillerons au 14, route d'Arquenay à MESLAY DU MAINE, en bordure du lotissement du Moulin à Vent, et non plus route de LAVAL. Rappelons également les horaires d'ouverture au public, les lundi et mercredi matin de 8 heures à 12 heures et les mardi, jeudi et vendredi après-midi de 14 heures à 18 heures. En-dehors de ces heures, un accueil téléphonique est toujours assuré si vous sonnez au portel de la brigade.

Cette nouvelle année est également l'occasion de quelques mises en garde et rappels, fruit de nos observations les plus fréquentes.

Les habitudes de consommation changent, ce qui n'échappe pas à certains individus malveillants prompts à diverses escroqueries sur Internet. N'ouvrez pas les courriels à l'origine douteuse, certains contiennent des virus susceptibles de provoquer la prise de contrôle de vos données. Il ne faut utiliser que des moyens de paiements sûrs, et des sites sécurisés. SI vos données de carte bancaire sont malgré tout piratées, une assurance existe sur tous les comptes, tout retrait ou paiement frauduleux est couvert selon les termes du Code Monétaire et Financier.

Tous les achats entre particuliers doivent faire l'objet de précautions, chaque année nous prenons plusieurs plaintes suite à des achats divers payés mais jamais envoyés. Assurez-vous de l'envoi des marchandises avant tout paiement effectif. Méfiez-vous des annonces trop alléchantes, cela peut être le signe d'une vente totalement fictive, voire de la revente d'un objet volé, quel qu'il soit. Soyez vigilants lorsque vous réceptionnez le produit, vérifiez s'ils sont en conformité avec des numéros de série mentionnés, notamment pour les voitures d'occasion, ne vous contentez pas des plaques d'immatriculation.

De nouveaux modèles de délinquance émergent, notamment à l'encontre des personnes les plus vulnérables, comme par exemple le vol dit « à la carte routière », qui consiste à faire semblant de chercher son chemin en demandant à une personne des indications sur une carte routière, pendant qu'un complice en profite pour vous dépouiller. La fin d'année est également propice aux ventes de calendriers, prétexte à des visites de domicile pendant la présentation. La distribution de calendriers est soumise à des autorisations, n'acceptez pas la visite des personnes que vous ne connaissez pas ou qui vous semblent usurper des titres ou qualités.

A tout égard, la vigilance est de mise. N'hésitez pas à nous signaler des comportements suspects, comme les ventes à la sauvette qui viennent d'être évoquées, mais aussi des attitudes que vous assimileriez à des repérages, notamment aux abords des magasins, mais aussi dans les lieux isolés ou les lotissements. De nombreux cambriolages font l'objet d'une reconnaissance préalable, qui donnent une chance supplémentaire d'identifier des auteurs ou complices.

Cette vigilance doit rester également votre priorité sur les routes. Pensez à attacher votre ceinture, et à ce que vos passagers en fassent de même. Adaptez vos vitesses aux réalités de la circulation, et à l'état des routes, notamment en période hivernale.

En conclusion, n'hésitez pas à nous consulter pour tout renseignement ou question, toutes vos interrogations peuvent être pour nous riches d'enseignements.

L'adjudant RICOU et les gendarmes de MESLAY DU MAINE